

## COMMUNE LE PRADET

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion du Var.

## EFFECTIFS

➔ **182 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023**

- > **146** fonctionnaires
- > **33** contractuels permanents
- > **3** contractuels non permanents (Agents pour la traversée des écoles)
- 80% de fonctionnaires
- 18% contractuels permanents
- 2% contractuels non permanents

➔ **Aucun contractuel permanent en CDI**

➔ **Précisions emplois non permanents**

Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé  
17 contractuels non permanents recrutés comme saisonnier ou occasionnel dans le courant de l'année et non présents au 31.12.2023

## Caractéristiques des agents permanents

➔ **Répartition par filière et par statut**

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	32%	21%	30%
Technique	40%	64%	45%
Culturelle	1%		1%
Sportive	1%		1%
Médico-sociale	12%		9%
Police	7%		6%
Incendie			
Animation	7%	15%	8%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## ➔ Répartition des agents par catégorie

6.4 % de catégorie A

13.3 % de catégorie B

80.3 % de catégorie C

## ➔ Répartition par genre et par statut

Fonctionnaires : 35% hommes 65% Femmes

Contractuels : 21% hommes 79% Femmes

Ensemble : 32% hommes 68% Femme

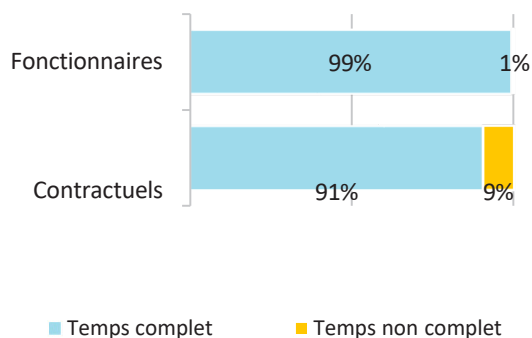
## ➔ Les principaux cadres d'emplois % d'agents

### Cadres d'emplois

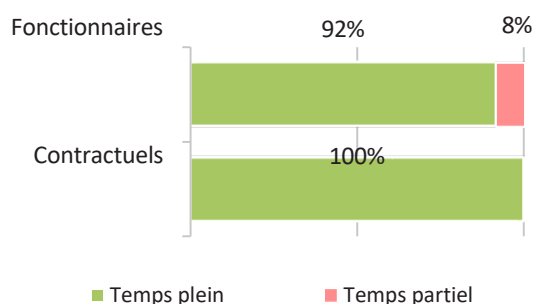
Adjoints techniques	37%
Adjoints administratifs	23%
Adjoints d'animation	8%
Auxiliaires de puériculture	5%
Agents de police municipale	4%

## — Temps de travail des agents permanents

### ➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ➔ La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Administrative	2%	0%

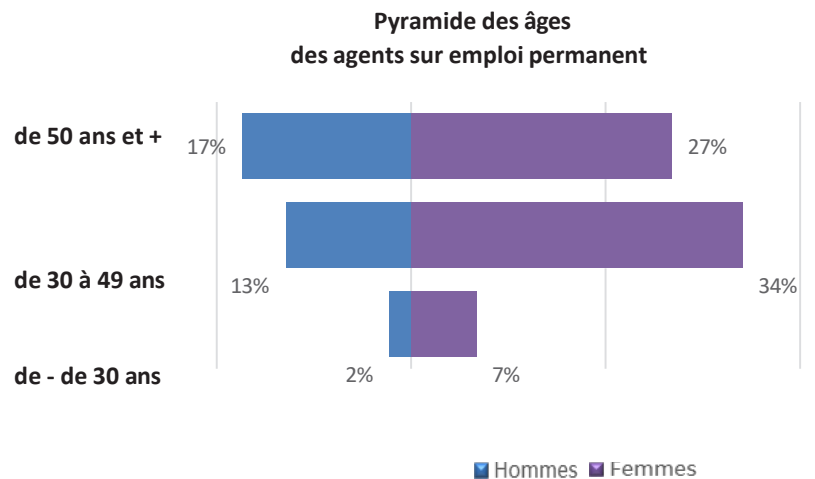
### ➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel  
10% des femmes à temps partiel

## Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	48,08
Contractuels permanents	41,44
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>46,86</b>
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	49,17



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

## Equivalent temps plein rémunéré

➔ 169,79 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

- > 134,64 fonctionnaires
- > 32,82 contractuels permanents
- > 2,33 contractuels non permanents

309 018 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	9,88 ETPR
Catégorie B	24,66 ETPR
Catégorie C	132,92 ETPR

## Positions particulières

- 5 agents en disponibilité
- Un agent détaché au sein de la collectivité

## Mouvements

### ➔ En 2023, 8 arrivées, 21 départs d'agents permanents

4 contractuels permanents nommés stagiaires

#### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 1	Effectif physique au 31/12/2023
191 agents	179 agents

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023		
Fonctionnaires	↗	4,3%
Contractuels	↘	-36,5%
<b>Ensemble</b>	↘	<b>-6,8%</b>

### ➔ Principales causes de départ d'agents permanents (21 agents)

Fin de contrats remplaçants	81%
Mise en disponibilité	19%

7 départs à la retraite

### ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents (8 agents)

Voie de mutation	50%
Recrutement direct	25%
Intégration directe	13%
Voie de détachement	13%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

## Évolution professionnelle

➔ Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

➔ 1 lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

➔ 59 avancements d'échelon et 12 avancements de grade

## Sanctions disciplinaires

➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2023

#### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

## Budget et rémunérations

### Les charges de personnel représentent 47,85 % des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement*</b>	16 929 560 €	<b>Charges de personnel*</b>	8 100 000 €	➔	<b>Soit 47,85 % des dépenses de fonctionnement</b>
----------------------------------	--------------	------------------------------	-------------	---	--

\* Montant global

<b>Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :</b>	<b>4 955 225 €</b>	<b>Rémunérations des agents sur emploi non permanent :</b>	<b>49 832 €</b>
Primes et indemnités versées :	715 097 €		
IFSE :	657 523 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	134 423 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	28 043 €		
Supplément familial de traitement :	31 563 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

### Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	66 264 €	s	38 179 €	s	29 687 €	25 123 €
Technique	s	s	34 723 €		27 482 €	24 565 €
Culturelle					s	
Sportive			37 950 €			
Médico-sociale	41 599 €	s	26 617 €	s	29 373 €	
Police			33 638 €		31 871 €	
Incendie						
Animation			s		24 235 €	24 809 €
<b>Toutes filières</b>	<b>53 906 €</b>	<b>40 257 €</b>	<b>33 179 €</b>	<b>s</b>	<b>28 227 €</b>	<b>24 725 €</b>

\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 14,43 %

#### Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

<b>Fonctionnaires</b>	<b>14,65%</b>
<b>Contractuels sur emplois permanents</b>	<b>13,38%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>14,43%</b>

C;> Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA

C;> Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

C;> 5831,27 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023

C;> Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2023

C;> La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

### IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	14 263 €	0 €	0%	s			11 905 €					
Catégorie B	5 059 €			5 150 €								
Catégorie C	3 409 €			2 762 €			2 178 €			1 790 €		

## Budget et rémunérations

Cette année, 2 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

## Absences

En moyenne, 12,4 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire

> En moyenne, 1,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par agent contractuel permanent

Nombre de jours d'absences :

➔ Maladie ordinaire : 2 650 jours

➔ Longue maladie/ maladie longue durée : 1960 jours

-Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

-96,3 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

## Accidents du travail

➔ 8 accidents du travail déclarés en 2023

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps

plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

**12 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent**

- ❖ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ❖ 100 % sont fonctionnaires\*
- ❖ 100 % sont en catégorie C\*

❖ 23 407 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

## Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**  
1 Conseiller de prévention désigné dans la collectivité

➔ **FORMATION**  
10 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires- Hors formations SST)

Coût total des formations : 2 100 €  
Coût par jour de formation : 210 €

➔ **DÉPENSES**

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 1 150 €

➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**  
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2024

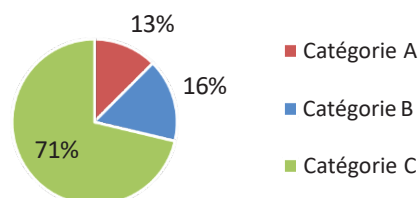
## Formation

➔ En 2023, les agents ont effectué 251.5 jours de formation :

- 223 jours de formation pour les fonctionnaires
- 28.5 jours de formation pour les contractuels

Nombre de jours de formation par catégorie (A :26.5, B : 41.5 et C :183.5)

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



➔ 121 700 € ont été consacrés à la formation en 2023

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	86 %
Frais de déplacement	3 %
Autres organismes	11 %

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,2 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	100%
-------	------

## Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe aux contrats de prévoyance : non (pas en 2023)

➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

## Relations sociales

➔ Jours de grève

76 jours de grève recensés en 2023

➔ Comité Social Territorial

3 réunions en 2023 dans la collectivité  
3 réunions de la F3SCT